



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

**ARRETE**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur
- Vu** les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote électronique centralisateur, en date du 6 décembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de désignation des représentants du personnel à la CAPN des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur, en date du 11 décembre 2018 ;

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

**Représentants titulaires :**

- M. Edouard GEFFRAY, directeur général des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Frédéric DEHAN, directeur général des services de l'université de Strasbourg,
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ,
- M. Philippe SCHWEMLING, professeur des universités à l'université Paris Diderot,

- Mme Frédérique BISSERIER-POULIQUEN, directrice des systèmes d'information et des infrastructures de l'académie de Rennes,
- Mme Marlène BARBOTIN, directrice générale des services de l'université de la Rochelle,
- M. Jean-François MOLTER, directeur général des services de l'université de Lorraine,
- Mme Valérie GIBERT, directrice générale des services de l'université Rouen Normandie

### **Représentants suppléants :**

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ,
- M. Thibaut PIERRE, directeur général des services à l'université Paris Nanterre – Paris X,
- M. Dominique VIALLE, chef du bureau des personnels ITRF, à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Pierre CHABASSE, directeur général des services à l'université de Pau et Pays de l'Adour,
- Mme ARNULF-KOECHLIN, directrice de projet – adjointe à la directrice générale des services de Sorbonne Université,
- M. Laurent BARBIERI, directeur général des services à l'université d'Aix Marseille,
- Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris,
- M. Claude SAIVE, chef du bureau du pilotage de l'exploitation des systèmes d'information, DNE B1-2 au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## **Article 2**

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur représenteront le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

### **Représentants titulaires :**

#### **Hors classe :**

- M. Ludovic BERNARD, université d'Avignon
- Mme Madeleine ZALKIND, université Grenoble Alpes



Première classe :

- M. Patrick ROPA, université du Littoral
- Mme Claude-Isabelle ROUX, Institut national des langues et civilisations orientales,
- Mme Danielle ARNOLD, université de Versailles-Saint-Quentin

Deuxième classe :

- M. Claude GENDRAUD, université Clermont-Auvergne
- Mme Aurélie FICHOT, Institut d'études politiques de Grenoble
- M. Philippe DE PARSEVAL, université Paul Sabatier – Toulouse III

Représentants suppléants :

Hors classe :

- M. Thierry CHAUVEAU, université Paris XIII
- M. Dominique SCHLAEFLI, université de Strasbourg

Première classe :

- M. Pascal PELLEN, université de Rennes I
- Mme Brigitte FILLON, université de Lyon II
- Mme Mireille ROBICHET, rectorat d'Aix Marseille

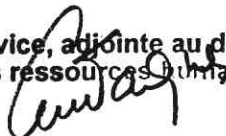
Deuxième classe :

- M. Jérôme LHUISSIER, université de Nice Côte d'Azur
- M. Fabrice FLAUSS, rectorat de Bordeaux
- Mme Danielle BAILBE, université Paris Diderot – Paris VII

Fait le **20 DEC. 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**La chef de service, adjointe au directeur général  
des ressources humaines**

  
Annick MAGNIEN